



Certification Forestière
PEFC N°10-21-13

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Les Combes s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Présents : Hervé DARD, Corinne ZORZIT, Martine SIMON-VERMOT, Michel CLERC, Evelyne FAGRET, Benoit TAILLARD, Deborah PICHOT, Pascal FAIVRE, Amandine RIEDO REUILLE, Yann CLEVENOT, Marion VONIN, Stéphane BERTRAND, Mathilde CHABOD, Florian RACINE

Absents Excusés : Jean-Charles VIPREY

Procurations :

Secrétaire de séance : Marion VONIN

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, il déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 12 Mai 2026
- Délibération attribution appartement
- Désignation du représentant de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) 2026-2032
- Délibération vente de bois Jurasciage
- Sponsoring rallye 4 L trophy
- Délibération sur les modalités de facturation des coupes de bois par l'ONF
- Désignation d'un référent ambroisie
- Désignation représentants Commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF)
- Bus méridien
- Informations

ARRET DU PROCES VERBAL

Arrêt du procès-verbal du 12 Mai 2026. Le PV est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION ATTRIBUTION APPARTEMENT

Le conseil municipal examine la demande de location d'un appartement, formulée par Mme Florine BALANCHE.

Après examen, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de louer l'appartement situé au 3 rue de l'orée du bois à Mme Florine BALANCHE.

La location prendra effet le 1 Août 2026 et sera renouvelée par tacite.

Le loyer mensuel est fixé à 600 € hors charges.

Le conseil valide avec une abstention.

DESIGNATION REPRESENTANTS CLECT

L'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts prévoit que, lors de chaque transfert de compétence entre les communes et le groupement auquel elles appartiennent, un travail préalable d'évaluation des charges rattachées à cette compétence est obligatoirement réalisé, afin d'assurer la neutralité financière de ce transfert aussi bien pour les budgets communaux que pour le budget communautaire, neutralité évaluée au jour du changement de collectivité compétente.

La CLECT est ainsi chargée de procéder à l'évaluation du montant total de la charge financière dévolue à l'EPCI du fait des compétences transférées par les communes membres.

Par délibération n° CCVM2026/1305005 en date du 13 mai 2026, le Conseil communautaire du Val de Morteau a validé la composition suivante pour la CLECT pour la mandature 2026 – 2032 :

- le président de la CCVM
- 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour chacune des communes membres.
- Désignation des représentants titulaires et suppléants par délibération de chacun des Conseils municipaux.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Mme. Corinne ZORZIT comme représentante titulaire et M. Hervé DARD comme représentant suppléant de la commune de la commune de LES COMBES auprès de la CLECT du Val de Morteau 2026 – 2032

VENTE DE BOIS JURASCIAGE

Le conseil municipal décide de vendre 157, 256 m3 d'épicéas issus de la forêt non soumise au prix de 10 610 € HT, à la société JURASCIAGE de Fournets-Luisans. Le conseil valide à l'unanimité.

RALLYE 4 L

Monsieur le Maire informe le conseil avoir eu un échange avec deux jeunes frères originaires de Remonot, Anthony et Loïc Vuillot, qui se préparent au rally 4L Trophy qui se déroulera du 17 au 28 février 2027 et qui sont à la recherche de financement.

Dans le cadre du financement de leur projet, il propose à la commune de financer un emplacement publicitaire sur leur voiture. Le Rallye 4 L étant une course humanitaire, le conseil décide de faire l'acquisition d'un emplacement pour 80€.

MODALITES FACURATION COUPE DE BOIS PAR L'ONF

À compter du 1er septembre 2026, la réforme nationale de la facturation électronique (article 289 bis du Code général des impôts) s'imposera aux collectivités qui devront émettre leurs factures dématérialisées via Chorus Pro.

Concernant les collectivités propriétaires d'une forêt qui vendent des coupes de bois, jusqu'à présent, l'ONF facturait pour leur compte ces ventes de bois à leurs acheteurs.

La commune décide, avec une abstention, de donner mandat à l'ONF pour procéder à la facturation relative aux ventes de bois issues de la forêt communale dans la continuité de la procédure actuelle.

DESIGNATION REFERENT AMBROISIE

L'ambroisie à feuille d'armoïse est une plante annuelle envahissante dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques. Elle fait l'objet d'un plan de lutte dont les modalités sont définies par le Code de la Santé Publique.

M. le Maire informe le conseil que l'organisation FREDON BFC nous a notifié que la commune n'a pas encore de référent ambroisie. Le référent aura pour mission d'organiser la lutte au niveau communal.

Le conseil décide à l'unanimité de nommer Pascal FAIVRE comme référent.

DESIGNATION REPRESENTANTS CIAF

Monsieur le Maire informe le conseil de la constitution récente d'une commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF). Cette CIAF sera chargée de conduire l'opération d'aménagement foncier qu'est la règlementation des boisements.

La désignation des représentants étant récente, le conseil décide de maintenir les représentants actuels et d'ajouter M. Benoit TAILLARD.

Il est ainsi désigné :

Pour le collège des propriétaires de biens fonciers non bâtis
M. Mathieu BALANCHE et M. Fabrice CUENOT sont élus membres titulaires
Pour le collège des propriétaires forestiers
M. Michel DONZE et M. Christian SUAREZ sont élus membres titulaires
Pour le conseil municipal
M. Pascal FAIVRE et M. Benoit TAILLARD

BUS MERIDIEN

M. le maire expose au conseil municipal que la commune assure un service de transport méridien destiné aux élèves qui ne mange pas à la cantine. La fréquentation de ce service est devenue très faible (entre 5 et 8 élèves par voyage) et le coût de fonctionnement du transport méridien est désormais disproportionné au regard du nombre d'enfants qui en bénéficient ;
Le service a coûté 9 926.84 € TTC à la commune pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, avec 3 abstentions, de supprimer le service de transport méridien à compter du 06 Juillet 2026 ;

INFORMATIONS

Ecole

Mme Evelyne FAGRET fait un retour sur le conseil d'école.
Une vigilance est apportée concernant la diminution des effectifs, il y aura 83 élèves pour la rentrée 2026 et une projection de 78 élèves pour 2027.
L'école remercie la municipalité pour l'attribution de subventions pour le voyage scolaire et la prévention routière ainsi que pour le goûter du nettoyage de printemps.
L'académie nous a informé qu'une évaluation de l'établissement scolaire aura lieu pour l'année 2026-2027.

Travaux

Mme Martine SIMON-VERMOT fait part des devis qu'elle a reçu pour la réfection des escaliers pour les appartements situés au-dessus de la Mairie.
Elle présente au conseil le devis de Salvi carrelage pour un montant de 10 180.80€ TTC et le devis de Baverel peintures pour un montant de 10 184.24€ TTC.
Les devis sont raisonnables et on été discuté en commission. Ils sont validés par M. Le Maire.

Vestiaire foot

Mme. Déborah PICHOT fait un bref compte-rendu de l'Assemblée Générale de L'ESSE. Il y a 57 licenciés sur 300 qui résident sur la commune. Le sujet de la réfection des vestiaires a été abordé et l'ESSE serait d'accord de participer financièrement au projet.

La commission bâtiments a d'ailleurs fait une visite à Guyans-Vennes suite à la réhabilitation d'un ancien bâtiment et occupé par plusieurs associations comprenant des vestiaires pour le foot.
M. le Maire informe qu'un rendez-vous a été pris avec une équipe du département M. Vincent FLEUROT Développeur Territorial du Service Accompagnement et Animation Territoriale pour faire une étude de faisabilité et recevoir un soutien technique.

Courriers

M. le Maire donne lecture des courriers du souvenir français et de L'age d'or- hôpital de Morteau-EHPAD qui remercient la municipalité pour les subventions reçues.

M. Le Maire informe le conseil qu'une demande de boîte livre a été faite au secrétariat. La proposition sera étudiée.

Opération brioches

Cette année l'opération brioche aura lieu du 14 septembre au 20 septembre et nous sommes à la recherche de bénévoles. Vous pouvez vous faire connaître en Mairie.

Terrain multisports

Un point est fait sur les nuisances engendrées par les personnes présentes sur le terrain multisport le soir. Monsieur le Maire rappelle que le terrain est fermé **le soir à 19h30 ainsi que le dimanche de 12h à 14h.**

Monsieur le Maire fait appel au savoir vivre de toutes personnes utilisant le terrain pour respecter les règles.

La fermeture complète du terrain sera prise si les débordements continuent.

Secrétariat

Le secrétariat de Mairie sera fermé pour congés annuels du 03 Août au 24 Août.

URBANISME

Déclaration préalable

SAUGE Benoit, 3 Rue de l'église

Abri de jardin

La séance est levée à 22H20.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : 08 Septembre 2026 à 20 H
--



Travaux de bricolage et de jardinage, bruits répétés et intempestifs ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi : de 8 h30 à 12h et de 14h à 19h30
- le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h30
- Dimanches et Jours fériés : de 10h à 12h.